Tarn fibre

**Contrat d’accès aux lignes FTTH de TARN FIBRE déployées en dehors des Zones Très Denses**

## Annexe 1 – Acte d’engagement de Co-investissement (Version v1.0)

**Formulaire d’acte d’engagement au Co-investissement Initial du Câblage d'Immeuble en Fibre Optique déployé par TARN FIBRE**

< *Nom et adresse de l’Opérateur FTTH >*

*< Nom, qualité et coordonnées du signataire du présent formulaire d’adhésion* >

[Opérateur FTTH] adhère aux conditions de l’offre de Co-Investissement prévues au Contrat d’Accès aux Lignes FTTH en dehors des zones très denses qui a été communiquée par TARN FIBRE et qui est retournée signée avec le présent Formulaire d’adhésion.

Conformément aux stipulations de l’article 6.1 du Contrat d’Accès aux Lignes FTTH en dehors des zones très denses, l’engagement pris par [Opérateur FTTH] au titre du Co-investissement pour les nouveaux immeubles équipés en fibre optique par TARN FIBRE est irrévocable et ce pour une durée de 20 ans à compter de la Date de Lancement de Zone, l’engagement de Co-investissement initial de [Opérateur FTTH] est définitivement établi par la signature du présent formulaire, selon les modalités et dans les zones de cofinancement ci-après exposées.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Référence de la Zone de cofinancement** | **Nom de la zone de cofinancement** | **Type tarifaire de la zone** | **Nombre de tranches souscrites par l’opérateur (une tranche = 5%)** |
|  |  |  |  |
| **Type d’hébergement (actif/passif)** | **Nombre de modules d’hébergements souhaités** | **Raccordement  au NRO (oui/non)** | **Si Oui, nombre de  fibres optiques souhaitées** |
|  | PM 300 :  PM 900 : |  | PM 300 :  PM 900 : |

La durée du Droit d’usage concédé par TARN FIBRE à [Opérateur FTTH] est de 20 ans à compter de la date d'installation du PM.

Le < *Date*>

< *Signature d’un mandataire dûment habilité de l’Opérateur FTTH* >

Accusé réception par TARN FIBRE le